



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

Convocation à la réunion faite le 20 février 2026

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, DIDIER Guy, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIS Xavier

ABSENTS : M. CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, JOSSERAND Clara (procuration à RAMOS CAMACHO Marie), CHAIX Philippe (procuration à BAUDRAY Fabrice)

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 07

Votants : 09

| N° Délibération | Thème | Objet | Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, |
|--------------------|-------------------|--|--|
| 2026-07 | Commande publique | Délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une luge quatre saisons et l'exploitation d'une tyrolienne à virages : Choix du candidat appelé à participer à la future SEMOP, approbation du contrat de délégation de service public, approbation du principe de création d'une SEMOP | <p>APPROUVE le choix du groupement Caratelli (mandataire), en qualité d'attributaire de la convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une luge quatre saisons et l'exploitation d'une tyrolienne à virages à une Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP).</p> <p>APPROUVE le projet de convention de délégation de service public à conclure avec le Groupement Caratelli (mandataire) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les actes subséquents et utiles à sa mise en œuvre.</p> <p>APPROUVE le principe de constitution d'une SEMOP qui comportera comme co actionnaire la commune de Saint Sorlin d'Arves à hauteur de 34 % et le Groupement Caratelli (mandataire) via une société de projet à hauteur de 66%.</p> <p>DIT que la constitution de la SEMOP interviendra ultérieurement conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public et devra faire l'objet d'une décision du conseil municipal approuvant les projets de statuts et le pacte d'actionnaires.</p> |

| | | | |
|---------|-------------------|--|---|
| 2026-08 | Commande publique | Tarifs des remontées mécaniques été 2026 et hiver 2026/2027 | <p>REFUSE les tarifs proposés par la SAMSO pour la saison d'été 2026 : tarifs St Sorlin d'Arves et Sybelles</p> <p>REFUSE l'augmentation d'environ 2% des tarifs Sybelles proposés pour la saison d'hiver 2026/2027 par rapport à la saison d'hiver 2025/2026 alors que le domaine skiable Les Sybelles ne comprend plus que 5 au lieu de 6 domaines skiabiles suite à la fermeture du domaine skiable de St Colomban des Villards depuis décembre 2025.</p> <p>REFUSE les tarifs proposés par la SAMSO pour la saison d'hiver 2026/2027 : tarifs St Sorlin d'Arves</p> <p>DECIDE DE RECONDUIRE les tarifs de la saison d'été 2025 pour l'été 2026 et les tarifs de la saison d'hiver 2025/2026 pour l'hiver 2026/2027.</p> <p>MANDATE Monsieur le Maire pour notifier la présente décision aux représentants de la SAMSO.</p> <p>DEMANDE à Monsieur le Maire d'engager une discussion avec la SAMSO aux fins de rétablissement de forfaits spéciaux Saint Sorlin d'Arves comme par exemple le forfait 6 jours.</p> |
| 2026-09 | Fonction publique | Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL – approbation de l'avenant n°2 | <p>APPROUVE l'avenant n°2 à intervenir entre le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et la Commune et notamment l'ajout de trois nouveaux process et les tarifs indiqués dans l'avenant applicables à compter du 1^{er} janvier 2026</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces s'y afférant.</p> |
| 2026-10 | Enseignement | Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026 | <p>APPROUVE le maintien du temps scolaire des écoles de Saint Sorlin d'Arves et Saint Jean d'Arves comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis - Matin de 8h30 à 11h30 - Après-midi de 13h30 à 16h30 <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.</p> |

| | | | |
|--|-----------------------|--|--|
| 2026-11 | Domaine et patrimoine | Constat de désaffectation et déclassement d'un passage communal, situé à l'est de la maison du tourisme, en vue de sa cession | <p>DÉCIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De constater la désaffectation effective du passage communal situé à l'est de la Maison du Tourisme, permettant de relier la route du Col de la Croix de Fer et la voie communale du Mollard (voir plan projet de division et plan coupe AA) et cadastrée partie A 141 (b) suivant projet de plan de division ci-annexé. - De prononcer le déclassement du bien du domaine public au domaine privé communal. - De charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes formalités nécessaires à la publication, à la mise à jour cadastrale et aux démarches auprès du service de publicité foncière, en ce compris la signature de tout acte notarié en lien avec ces démarches. |
| Arrivée de Madame JOSSERAND Clara | | | |
| 2026-12 | Domaine et patrimoine | Autorisation d'une dation entre un bien du domaine privé communal et divers biens futurs dans une copropriété à créer | <p>AUTORISE la dation entre le bien appartenant au domaine privé communal, cadastré pour partie section A n° 141, volume 2 et un local communal d'environ 40m², et un bloc incluant deux wc, pour la somme de 170000,00 euros TTC dans la future copropriété l'EDELWEISS,</p> <p>VALIDE le principe d'équivalence de valeur entre le bien communal et le bien reçu en contrepartie.</p> <p>CHARGE Monsieur le Maire de signer tous actes, contrats, projets de convention et documents nécessaires à la réalisation de cette opération, y compris l'acte notarié constatant la dation</p> <p>DÉCIDE de prévoir que le bien reçu par la commune fera partie de son domaine privé et sera inscrit à l'inventaire dès livraison et achèvement du programme</p> |
| 2026-13 | Domaine et patrimoine | Constat de désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section A numéro 1700 faisant l'objet d'une promesse de vente au profit de la commune et en vue de sa cession | <p>CONSTATE la désaffectation effective de la parcelle cadastrée section A numéro 1700.</p> <p>PRONONCE le déclassement du bien du domaine public au domaine privé communal.</p> <p>CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes formalités nécessaires à la publication, à la mise à jour cadastrale et aux démarches auprès du service de publicité foncière.</p> |

| | | | |
|---------|-----------------------|--|--|
| 2026-14 | Domaine et patrimoine | Autorisation de cession de la parcelle cadastrée section A numéro 1700 | <p>AUTORISE, une fois que la commune sera pleine propriétaire de la parcelle A 1700, la cession de la parcelle cadastrée section A numéro 1700 au profit de la société L'EDELWEISS SAINT-SORLIN, pour un prix de 2688 euros.</p> <p>CHARGE Monsieur le Maire de signer tous actes, contrats, projets de convention et documents nécessaires à la réalisation de cette opération, en ce compris tout acte notarié.</p> <p>Etant ici précisé que la commune ne pourra mener ces démarches qu'à la condition qu'elle soit pleinement propriétaire de la parcelle cadastrée section A numéro 1700, une promesse de vente ayant été régularisée en date du 18 février 2026 entre les propriétaires actuels de cette parcelle et la commune de SAINT SORLIN D'ARVES.</p> |
|---------|-----------------------|--|--|

A Saint Sorlin d'Arves, le 27 février 2026

Publié et affiché le 02 mars 2026